

L'OISANS AUX 6 VALLEES

## Régie d'Assainissement Collectif SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

OJ 44

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

#### OBJET :

REGIE D'ASSAINISSEMENT  
SACO – Marché à bons de  
commande – Mission de  
contrôle des réseaux  
d'assainissement / Mission  
topographique / Mission  
CSPS

L'an deux mille douze, le 5 décembre le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie annexe de Mont de Lans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris en Oisans.

#### ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT : A. GINIES, M.PELLETIER, AURIS : JL. PELLORCE, G GARDENT BESSE : JR. OUGIER, D.PIGNATARO BOURG D'OISANS : JL. ARTHAUD SIVOM 2 ALPES : S. GRAVIER, B. NALLET, J. COING LE FRENEY : C PICHOD, R. VEYRAT HUEZ : JY. NOYREY, D. FRANCE MIZOEN : A.JOUANNY OZ : R. PASSOUD, A. BEURRIER ST CHRISTOPHE : P. HOLLEVILLE VILLARD NOTRE DAME : P. BRUN VILLARD REYMOND : D. LARTAUD SECHILLENNE : C.MATHIEU ST BARTHELEMY SECHILLENNE : G. STRAPPAZZON, J. GUY LA MORTE : G. ABONNEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante :

- le marché de mission de contrôle qualité des réseaux d'assainissement avait été notifié le 07 octobre 2008 (marché à bons de commande maximum 200 000 € - entreprise SCAVI)
- le marché de mission de topographie d'assainissement avait été notifié le 07 octobre 2008 (marché à bons de commande maximum 200 000 € - entreprise AGATE)
- le marché de mission SPS avait été notifié le 25 mars 2008 (marché à bons de commande maximum 200 000 € - entreprise MBM)

pour répondre aux besoins du SACO et de sa régie.

Ces marchés de missions à bon de commande sont maintenant clos.

Cependant d'autres programmes de travaux à venir nécessitent de renouveler ces prestations.

Vu le programme de travaux 2013 et les conclusions des schémas directeurs d'assainissement,

Où cet exposé,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

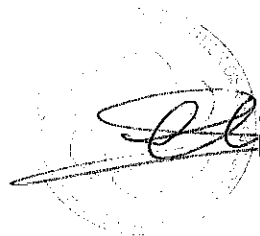
**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les consultations concernant :

- un marché de mission de contrôle qualité des réseaux à bons de commande maximum 200 000 €
- un marché de mission de topographie à bons de commande maximum 200 000 €
- un marché de mission SPS à bons de commande maximum 150 000 €

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget de la régie d'assainissement collectif du SACO.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS**  
**POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME**

Bourg d'Oisans, le 5 décembre 2012



Le Président,  
Jean-Louis PELLORCE  
Maire d'Auris-en Oisans

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt en Préfecture le ..... et de sa publication ou de sa notification le .....

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS  
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z  
Tel: 04.76.11.01.09 Fax: 04.76.11.01.65